

Que reste-t-il du libre arbitre de l'homme après la chute?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 48

~ 1689 9.3 ~

Après la chute, l'homme est devenu incapable de ne pas pécher et il est incapable de revenir à Dieu. ~ Jean 6.44

Nous arrivons au cœur du litige concernant le libre arbitre : l'homme déchu a-t-il toujours un libre arbitre? La réponse est très certainement oui : *l'homme, même après la chute, agit toujours en exerçant lui-même sa volonté ; il n'est pas contrôlé par une force cosmique, ou un autre pouvoir que sa propre volonté déchu*. Cependant l'homme a perdu un immense pan de sa liberté originelle en péchant. Avant la chute Adam était capable de ne pas pécher (*posse non peccare*) et capable de pécher (*posse peccare*) ; après la chute il est devenu incapable de ne pas pécher (*non posse non peccare*). La volonté de l'homme n'est plus dans son état originel, elle a perdu sa capacité d'obéissance à Dieu ; elle est dorénavant dépravée et sans force (Rm 5.6). *Chaque fois que l'homme pèche, il le fait volontairement, cependant il est incapable de ne pas pécher, il est esclave du péché*. Cet esclavage se situe au cœur de sa volonté déchu et fait en sorte que *l'homme naturel ne veut pas et ne peut pas de lui-même revenir à Dieu*. Voici comment le prochain paragraphe de la confession décrit cet état post-lapsaire :

(Par. 3) Par sa chute dans un état de péché, l'homme a totalement perdu toute capacité de vouloir un quelconque bien spirituel en vue du salut ; de sorte que l'homme naturel est complètement opposé à ce bien et, puisqu'il est mort dans le péché, il est incapable par ses propres forces de se convertir, ou de s'y préparer.

Le Seigneur Jésus déclare que tout pécheur est esclave du péché et est incapable de venir à Dieu à moins d'être affranchi (Jn 6.64-65 ; 8.34-37). L'apôtre Paul affirme qu'il est impossible pour l'homme dans sa condition pécheresse de se soumettre à Dieu, de l'aimer et même de croire l'Évangile (Rm 8.6-7 ; 1 Co 1.18 ; 2.14 ; Ep 2.1 ; 4.18). Il est donc impossible que le salut de l'homme soit causé par son libre arbitre. Nulle part l'Écriture n'attribue à la volonté de l'homme sa conversion à Dieu ; elle déclare même expressément le contraire :

¹² À tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, *lesquels sont nés*, ¹³ *non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu*. (Jn 1.12-13)

Luther décrit l'arbitre du pécheur comme une capacité qui est *asservie* et non plus *libre* ; il ne l'appelle plus un *libre arbitre*, mais un *serf arbitre*. Il faut cependant garder en tête que même sous cet état de servitude au péché, la volonté (l'arbitre) de l'homme est sous le pouvoir de l'homme. Le péché n'est pas une puissance coercitive qui contraindrait l'homme à faire ce qu'il ne voudrait pas de telle sorte que la volonté humaine serait une victime du péché. *L'homme est entièrement volontaire en péchant ; autrement dit, son incapacité à ne pas pécher ne signifie pas qu'il pèche sans le vouloir ou contre sa volonté*.

Ceux qui défendent le salut et la conversion par le libre arbitre font généralement valoir qu'une *exigence divine* implique nécessairement une *capacité humaine*. Si Dieu appelle tous les hommes à la repentance (Ac 17.30), ceux-ci doivent avoir la capacité de reconnaître leur péché, de l'haïr et de revenir à Dieu dans la foi autrement Dieu serait cruel de condamner l'homme pour quelque chose qu'il est incapable de faire. La réponse à cet argument est double : d'une part *Dieu a créé l'homme avec la capacité de ne pas pécher ; la perte de cette capacité n'oblige aucunement Dieu à rajuster ses exigences* (Rm 3.3-8). Deuxièmement, l'incapacité de l'homme est une incapacité coupable puisqu'elle vient de sa volonté : *non seulement l'homme ne peut pas revenir à Dieu, mais il ne veut pas* (Rm 3.11 ; Ep 2.3).

Un autre argument que l'on fait parfois valoir contre la dépravation totale est que Dieu ne pourrait pas être sincère en appelant des pécheurs à la repentance et à la foi en son Fils s'il pensait qu'aucun homme n'a la liberté et la capacité de venir. Pourquoi appeler des pécheurs s'ils ne peuvent répondre? L'explication est bien simple : *Dieu donne ce qu'il ordonne*. La repentance et la foi sont non seulement des *commandements* de Dieu (Mc 1.14-15), mais sont un *don* de sa grâce (Ep 2.8 ; 2 Tm 2.25). Ce don est accordé à tous ceux qui sont destinés à la vie éternelle (Ac 13.48) et que Dieu appelle efficacement par le moyen de la prédication de l'Évangile (Rm 10.14-17 ; 1 Co 1.21). Ce don n'est accordé qu'aux brebis choisies par le Seigneur (Jn 10.26-29) et ne se fait pas contre la volonté des appelés, mais au travers de celle-ci (Ph 2.13).

Enfin, certains objectent que le portrait de l'homme dressé par la doctrine de la dépravation totale est trop sombre pour correspondre à la réalité dans laquelle nous voyons encore chez l'homme déchu l'expression d'une capacité pour le bien. Peut-on réellement dire d'une mère de famille qui se sacrifie pour ses enfants qu'elle « *a totalement perdu toute capacité de vouloir un quelconque bien spirituel* »? N'y a-t-il pas des non-chrétiens qui ont accompli des actes d'héroïsme moral qui prouvent que « *l'homme naturel [n'est pas] complètement opposé à ce bien* »? L'Écriture explique ce bien en attribuant à la grâce commune de Dieu et à ses soins providentiels la préservation d'un ordre moral après la chute (Gn 9.1-11 ; Ac 14.17 ; 17.27-28 ; Rm 2.4, 14-15 ; Jc 1.17). Laisse à lui-même, l'homme déchu ne conçoit que du mal (Gn 6.5). Cela ne signifie pas que l'homme agit toujours au degré le plus élevé de sa méchanceté, mais plutôt qu'il n'y a aucune de ses actions morales qui soit exempte du péché (Es 64.5 ; Jr 13.23 ; 17.9). De plus, il est impératif de distinguer entre le bien selon un standard de *justice civile* et le bien selon le standard de la *Loi morale de Dieu*. L'homme dépravé atteint le premier (Mt 7.11 ; Rm 13.3), mais aucun pécheur ne peut atteindre le second (Mt 19.16-26 ; Rm 3.10-12).

Il ne nous reste plus qu'à examiner un dernier aspect du libre arbitre de l'homme : la liberté des enfants de Dieu. La régénération restaura-t-elle la liberté de l'homme comme avant la chute? Qu'en sera-t-il de la liberté après la glorification? Si l'homme a toujours le libre arbitre, pourrait-il encore pécher? Les deux derniers paragraphes répondent à ces questions en présentant tour à tour la liberté de l'homme dans l'état de grâce et la liberté de l'homme dans l'état de gloire.